

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce neuvième jour de septembre 2025, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle (par voie électronique) et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Claudie Levasseur.

L'avis de convocation pour cette assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal* (RLRQ,c. C-27.1), le tout tel qu'il appert du certificat de notification d'un avis spécial émis par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité en date du 4 septembre 2025 et déposé aux archives de la municipalité.

Tous les membres du conseil renoncent à cet avis de convocation.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

**2025-09-100 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Octroi du contrat pour le changement d'un ponceau sur le chemin des Érables – Projet 2025-050
6. Acceptation de la soumission de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour les travaux sur le changement d'un ponceau sur le chemin des Érables
7. Deuxième période de questions
8. Clôture de la séance
9. Prochaine séance du conseil / **JEUDI 2 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2025-09-101 OCTROI DU CONTRAT POUR LE CHANGEMENT  
D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DES ÉRABLES –  
PROJET 2025-050**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres de services par voie publique a été lancé sur le site officiel du SEAO le 13 août 2025 pour le changement d'un ponceau sur le chemin des Érables;

**ATTENDU QU'**un addenda a été lancé sur le site officiel du SEAO le 28 août 2025;

**ATTENDU QU'**un avis public pour cet appel d'offres a été publié dans le journal *Info Dimanche* en date du 20 août 2025, et a été affiché aux endroits déterminés par règlement;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions a été effectuée publiquement le jeudi 4 septembre 2025, à 10 h 31, en présence des soumissionnaires et de Madame Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** six (6) entreprises ont déposé leur soumission respective soit :

- Gestion Romain Bérubé
- Excavation Bourgoin & Dickner inc.
- Construction R.J. Bérubé inc.
- Aménagement Benoît Leblond
- Excavation Vézina
- Excavations Deschênes & Fils inc.

**ATTENDU QUE** l'étude de conformité démontre que le plus bas soumissionnaire est non conforme aux plans et devis;

**ATTENDU QUE** le deuxième plus bas soumissionnaire est conforme aux plans et devis;

**ATTENDU QUE** le devis général stipule que la Municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encours aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QU'**à cet effet ce conseil retienne la soumission reçue de l'entreprise *Excavation Bourgoin & Dickner inc.* pour les travaux relatifs au changement

d'un ponceau sur le chemin des Érables en conformité avec les plans et devis fournis par Service-conseil Bouchard du projet numéro 2025-050;

**QUE** le maire et la direction générale de la Municipalité soient autorisés à signer avec l'entrepreneur, pour et au nom de la municipalité de Saint-Athanase, tout document en lien avec l'exécution desdits travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin des Érables.

**2025-09-102 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR LES TRAVAUX SUR LE CHANGEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DES ÉRABLES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut faire des travaux de voirie sur un ponceau du chemin des Érables à l'intersection de ce chemin et celui de la route de Picard;

**ATTENDU QUE** ce ponceau assure la trajectoire d'un ruisseau et que par ce fait, la Municipalité doit demander à la MRC de Témiscouata une autorisation avec des plans et devis d'ingénieur;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a accepté une première soumission de l'entreprise Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. avec sa résolution numéro 2025-07-75 pour la confection des plans et devis de ce ponceau en date du 7 juillet 2025;

**ATTENDU QUE** le conseil a accepté la soumission d'*Excavation Bourgoin & Dickner inc.* en date du 9 septembre 2025 par sa résolution 2025-09-101 pour la réalisation des travaux;

**ATTENDU QUE** le conseil est d'avis que les travaux doivent être surveillés par des personnes compétentes;

**ATTENDU QUE** le conseil a demandé à la direction générale de demander une offre de service à Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour un tel travail;

**ATTENDU QUE** Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. a soumis une soumission portant le numéro 2025-050-S;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Athanase octroie le contrat aux termes mentionnés dans l'offre de service numéro 2025-050-S, à Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour la surveillance des travaux pour le remplacement du ponceau situé sur le chemin des Érables.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée puisqu'il n'y a personne dans l'assistance.

## **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

A 19 heures 50 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. Mario Patry, maire

.....  
Mme. Claudie Levasseur  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*